



CONTRAT DE PENSION CANINE EDUCAGILL

93 rue du Pont Bain 76440 LE FOSSE

Siret : 793 169 558 00012

Contact : 06 72 41 70 23

E-mail : educagill.lejeune@gmail.com - site : www.educagill.com

HORAIRES : du lundi au samedi de **7H00** à **18H30** sur **R.D.V.**

VISITE de la Pension Canine du lundi au samedi sur **R.D.V.**

FERME les dimanches et jours fériés.

Permanence téléphonique **uniquement** pendant les heures d'ouverture.

Nom du Propriétaire :		
Adresse :		
Tel :	PORT:	
E-mail :	@	
Nom du Chien :	Race :	Sexe :
Date de naissance :	N° de puce ou tatouage :	
Date d'arrivée :	Date de départ prévu :	
Observation(s) :		

TARIFS TTC à partir du 09-01-2023

Nuitée 1 chien : 14 €	X	Nuits =	euros
Nuitée 2 chiens : 24 €	X	Nuits =	euros
Nuitée 3 chiens : 33 €	X	Nuits =	euros
Garderie : 12 € la journée	X	Journées =	euros
Option chauffage 2€50	X	Nuits =	euros
Arrhes versés =			euros
TOTAL DU SEJOUR=			euros
Modalités de règlement : 50 % à la réservation, le solde le jour de l'arrivée			

Autorisez-vous la publication de photos de votre chien sur notre site www.educagill.com OUI NON

Les maitres confirment avoir pris connaissance des tarifs ainsi que des conditions d'hébergement stipulés au verso du contrat,
merci de signer recto et verso.

Fait le

 Noter « lu et approuvé »

 Signature entreprise Educagill :

signature client



Conditions d'admission de la pension canine EDUCAGILL

Obligations pour le chien :

- Être identifié par un tatouage ou une micro-puce, et disposer d'un document attestant de l'identification.
- Disposer d'un carnet de vaccination mentionnant que l'animal a été vacciné (les vaccinations devront avoir plus de 15 jours et moins d'un an) contre la maladie de Carré, la parvovirose, la leptospirose, l'hépatite contagieuse et la toux de chenil en sus.
- Vermifugé et protégé contre les tiques, puces, avant le séjour.
- La nourriture sera fournie par le propriétaire du chien pour son transit intestinal il est préférable que celui-ci garde son alimentation habituelle.
- Le nom du chien, le dosage et le nombre de repas doivent figurer (EN GRAS) sur l'emballage.
- Le propriétaire s'engage à avertir la pension des éventuels problèmes de santé, problèmes caractériels ou traitement vétérinaires propres à son animal.

Responsabilités de la pension :

- Si l'état de l'animal nécessitait une intervention médicale ou chirurgicale urgente, le propriétaire donne son accord par anticipation pour que la pension prenne toute disposition concernant la santé de son animal. Étant entendu que les frais dans leur totalité seront à la charge du propriétaire de l'animal.
- La désinfection des locaux étant assurée quotidiennement la pension n'est pas responsable des épidémies ou eczéma qui pourraient survenir pendant et après le séjour de l'animal.
- Pour les chiennes en chaleurs durant le séjour, la pension canine décline toute responsabilité sur les suites éventuelles qui pourraient en résulter.
- La pension décline toute responsabilité en cas d'accident, maladie ou décès.

Réservations et modalités de paiement :

La réservation sera effective seulement après réception du contrat de pension, dûment rempli et signé, accompagné d'un chèque d'acompte de 50% du montant total, Il ne fera l'objet d'aucune restitution en cas d'annulation à moins de 30 jours avant la date du début du séjour.

Tout séjour réservé est un séjour dû, même si le propriétaire reprend de manière anticipée son animal. Le solde de la pension devra être réglé le jour d'arrivée.

Aucune entrées et sorties ne sera effectuées les dimanches et jours fériés



Noter « lu et approuvé »

signature client